

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-17

Objet : Saison sportive 2016-2017 : Accompagnement des clubs par la Ville.

Rapporteur: M. BELHADDAD

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations sportives selon le détail ci-après :

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2016/2017, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 175 000 € :

- 110 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la phase finale de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Au tour principal, les messines se sont classées 4e du groupe 1 et se sont ainsi qualifiées pour les quarts de finale de la compétition, une première dans l'histoire du club. Elles ont affronté les hongroises de Györ. Après une victoire d'une courte tête au match aller à domicile, Metz s'est finalement incliné au match retour. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le titre de Champion de France 2016-2017 obtenu par l'équipe A féminine, et 10 000 € pour avoir remporté la Coupe de France face à Issy Paris le samedi 27 mai à l'ACCOR HOTELS ARENA, ce qui porte le palmarès des Dragonnes à 8 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 21 en Championnat de France (130 000 €).
- 35 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Engagées pour la 4ème année consécutive en Ligue des Champions, les messines s'inclineront en quart de finale. Elles figurent en position

5 dans le Top Européen. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le 3^{ème} titre obtenu consécutivement par les messines en Championnat de France grâce à un parcours tout à fait exceptionnel (45 000 €).

2) Subventions de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2016/2017 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer, pour un montant total de 73 780 €, les subventions de fonctionnement dont le détail figure ci-dessous:

Sport de Glace 36 380 €
(Dont 7 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 36 600 €
(Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017 et 5 000 € pour le déplacement de l'équipe première féminine à Toulouse les 5 et 6 mai 2017)

Amicale des Pêcheurs du Sablon 800 €

3) Financement pour l'organisation d'une manifestation sportive

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € pour le "Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz" qui aura lieu du 26 au 30 juillet 2017 au Complexe Sportif Saint Symphorien.

4) Subventions d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 26 710 € :

Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz 1 170 €
(Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total)

Karaté Club de Metz 325 €
(Participation à l'achat de matériel sportif - 20 % du coût total)

Rugby Club de Metz 12 980 €
(Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total) 2 100 €
(Participation à l'achat de 2 véhicules 9 places - 20 % du coût total) 10 880 €

Entente Sportive Messine 500 €
(Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin - 20 % du coût total)

Kayak Club de Metz 5 600 €
(Participation à l'achat de bateaux - 20 % du coût total)

Athlétisme Metz Métropole 6 000 €
(Participation à l'achat de tenues sportives pour le Club - 20 % du coût total)

Amicale des Pêcheurs du Sablon 135 €
(Participation à l'achat d'une remorque - 20 % du coût total)

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 276 290 € :

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Metz Handball	130 000 €
Metz Tennis de Table	45 000 €

2) Subventions de fonctionnement

Sport de Glace	36 380 €
(Dont 7 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	36 600 €
(Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017 et 5 000 € pour le déplacement de l'équipe première féminine à Toulouse les 5 et 6 mai 2017)	

Amicale des Pêcheurs du Sablon	800 €
--------------------------------	-------

3) Financement pour l'organisation d'une manifestation sportive

Ecole Française d'Echecs de Metz	800 €
(« Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz» – 26 au 30 juillet 2017)	

4) Subventions d'équipement

Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz	1 170 €
(Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total)	

Karaté Club de Metz	325 €
(Participation à l'achat de matériel sportif - 20 % du coût total)	

Rugby Club de Metz 12 980 €
(Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total) 2 100 €
(Participation à l'achat de 2 véhicules 9 places - 20 % du coût total) 10 880 €

Entente Sportive Messine 500 €
(Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin - 20 % du coût total)

Kayak Club de Metz 5 600 €
(Participation à l'achat de bateaux - 20 % du coût total)

Athlétisme Metz Métropole 6 000 €
(Participation à l'achat de tenues sportives pour le Club - 20 % du coût total)

Amicale des Pêcheurs du Sablon 135 €
(Participation à l'achat d'une remorque - 20 % du coût total)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ